

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/08/2019

Dossier complet le :
12/08/2019

N° d'enregistrement :
8795

1. Intitulé du projet

Construction de 26 238,09 m² de serre agricole plastique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MONSIEUR JEAN-FRANCOIS FEZANS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr FEZANS Jean-Francois

RCS / SIRET

4 0 3 2 1 9 4 6 2 0 0 0 1 3

Forme juridique

Entrepreneur Individuel

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
36°	Création de 26 238 m ² de serre agricole sur une commune dotée d'un PLU. Donc d'après l'art R122-2 du code de l'environnement, les constructions soumises à Permis de construire dans une commune dotée d'un PLU compris entre 1 et 4 ha sont soumis à la procédure de cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de 26 238,09 m² de serres plastique (avec une structure innovante) pour la culture d'un verger de kiwi.

4.2 Objectifs du projet

Il a pour but de faciliter l'entretien et la gestion du verger de kiwi

La serre est pourvu d'un système de gouttières perforées permettant de rejeter homogènement les eaux de pluies sur son entière surface. (Voir PC 03 - Plan en coupe)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Implantation des pieds visser sur terrain
- Montage des structures métalliques
- Installation du système de gestion des eaux pluviales
- Bâchage de la serre

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Projet avec accès au Sud-Est.

Entretien de la culture quasi-nul grâce à la serre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet aura 15 tunnels de 10 m large sur des longueurs allant de 224 m à 30 m. (Voir PC 02 bis - Plan de masse projet) Pour une hauteur de 5,50 m au plus haut. Pour une surface total de 26 238,09 m ²	650 000€

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein

Section ZH
Parcelle n° 109, 104, 99 et 97

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour but d'améliorer la gestion du vergers. Ce qui diminue les interventions humaines sur site.

Le système de gestion de eaux pluviales permet d'avoir une gestion autonome des EP quasiment naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet ayant une dimensionnement relativement important a à contrario un impact minime sur son environnement projet comme lointain. Sa simplicité de gestion permet de limiter tous risques.

Nous estimons avoir un projet particulièrement favorable envers l'environnement ne nécessitant pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pièces graphiques du permis de construire. (reprenant toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

UBAIN

64230

le,

28.07.2019

Signature



LIEU DE LA CONSTRUCTION : Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein
Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99, 97

MAÎTRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-Francois

OPERATION :
Construction de serre agricole plastique

DESIGNATION DOCUMENT :
PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE : 08/07/2019 **N° AFFAIRE :** 20190807

PHASE :

ESQ ● APS ● APD ● DPC ● DCE ○ PEO ○ POE ○



MODIFICATIONS		
INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE
PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES: COTES, ECT...
PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS
LA RESPONSABILITE DU MAÎTRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA
ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI IN-SOLIDUM DES FAUTES
COMISES PAR AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION

APPROBATION
CLIENT

JP

BORDEREAU DES PIECES DU PERMIS DE CONSTRUIRE

- *Certa n° 13 409 * 06
- *PC 01 Plan de situation
- *PC 02 Plan de masse existant
- *PC 02 bis Plan de masse projet
- *PC 03 Plan en coupe
- *PC 04 Notice de présentation
- *PC 05 Plan des façades
- *PC 06 Insertion projet
- *PC 07 - 08 Photographies environnement proche et lointain
- *Notice agricole

J. BUFFEL du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture.paysages@sfr.fr



Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein

Parcelle concernée n° 109, 104, 99 et 97
Section ZH

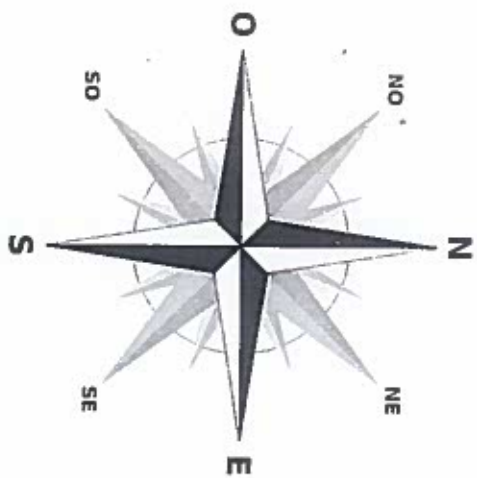
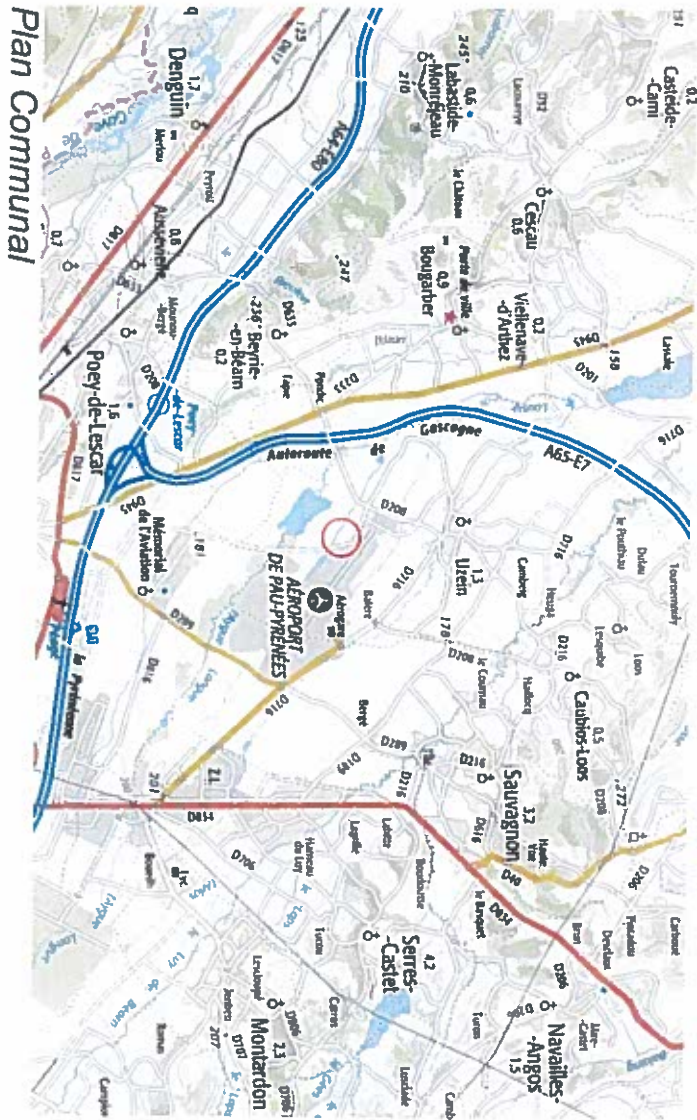
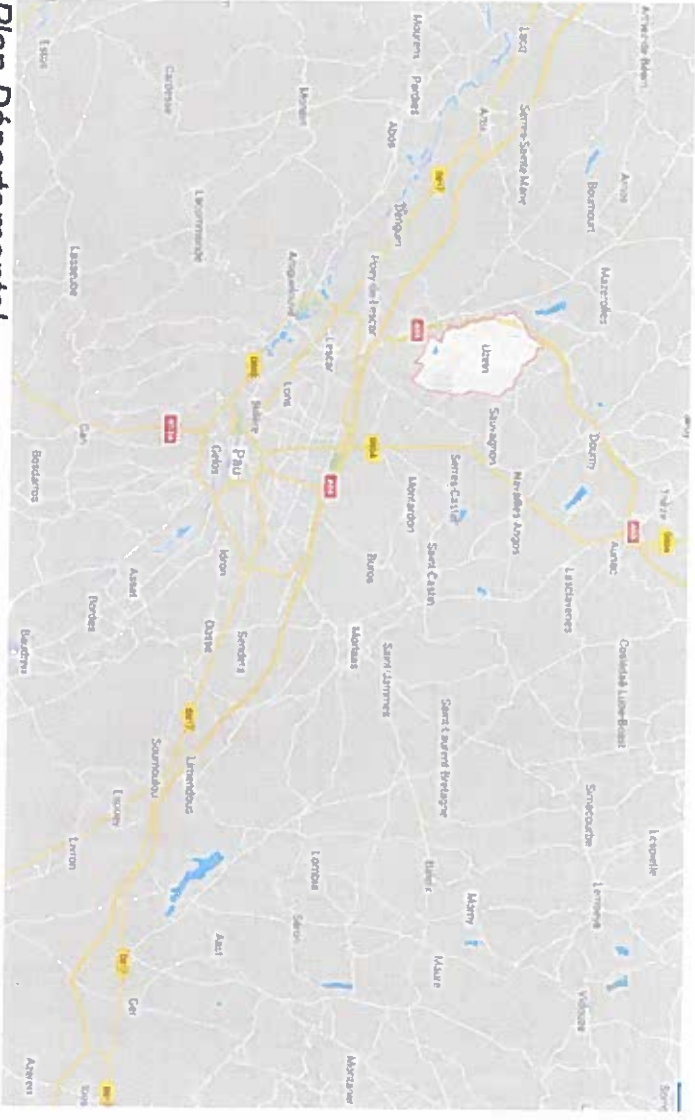


Photo satellite du site



Plan Communal



Plan Départemental

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA SERRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI

J. BUFFEL du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture.paysages@sfr.fr



MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-François

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein
Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99 et 97

OPERATION :

Construction de serre agricole plastique

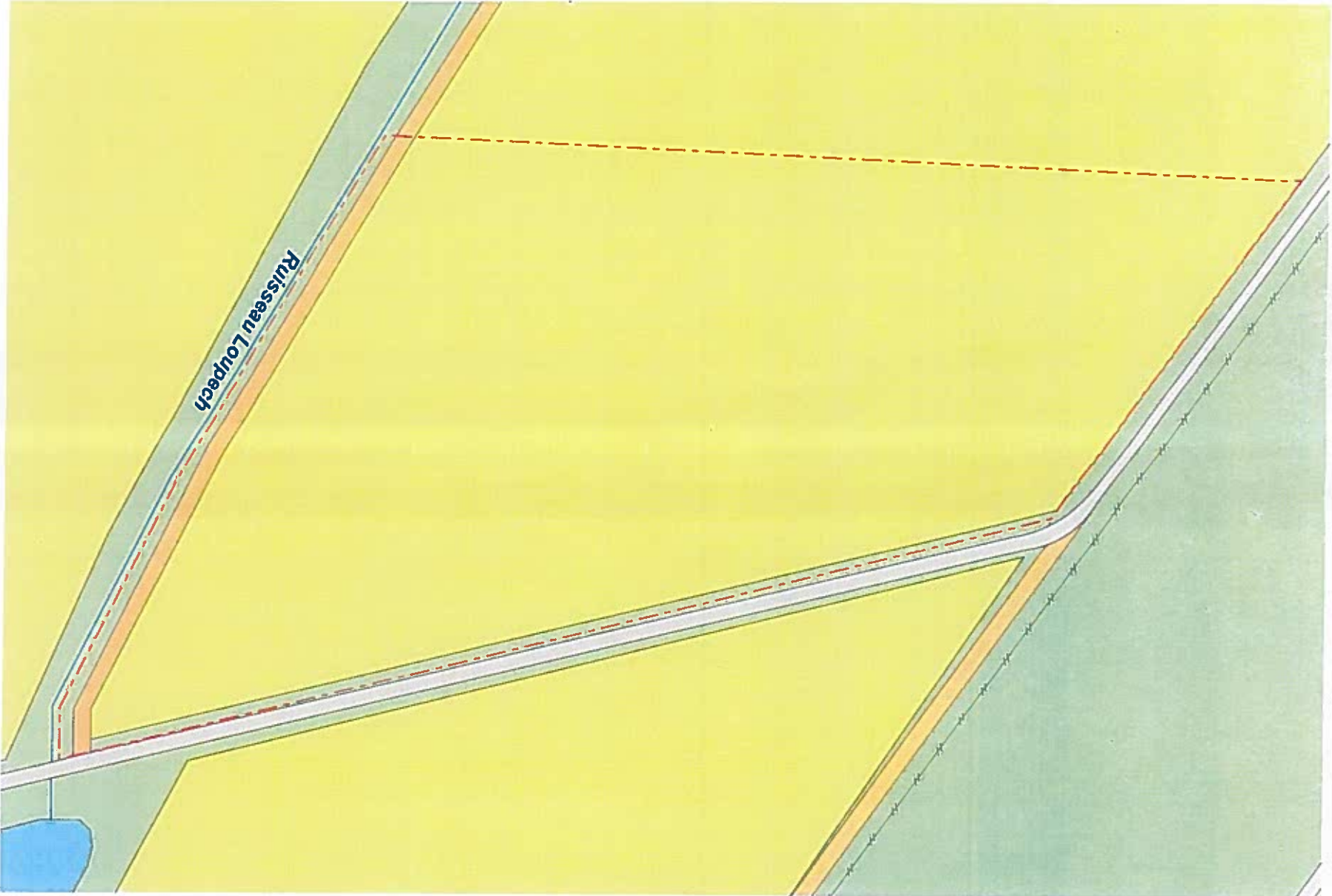
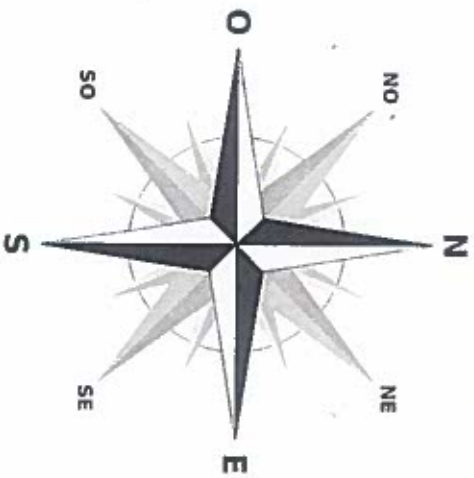
Ech :

CLIENT

Date :

08/07/2019

PC 01



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE, LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS A L'EXERCICE DE LA PRESSION.

J. BUFFEL du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture.paysages@sfr.fr



MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-François

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein
Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99 et 97

OPERATION :

Construction de serre agricole plastique

Plan de masse existant

Ech :

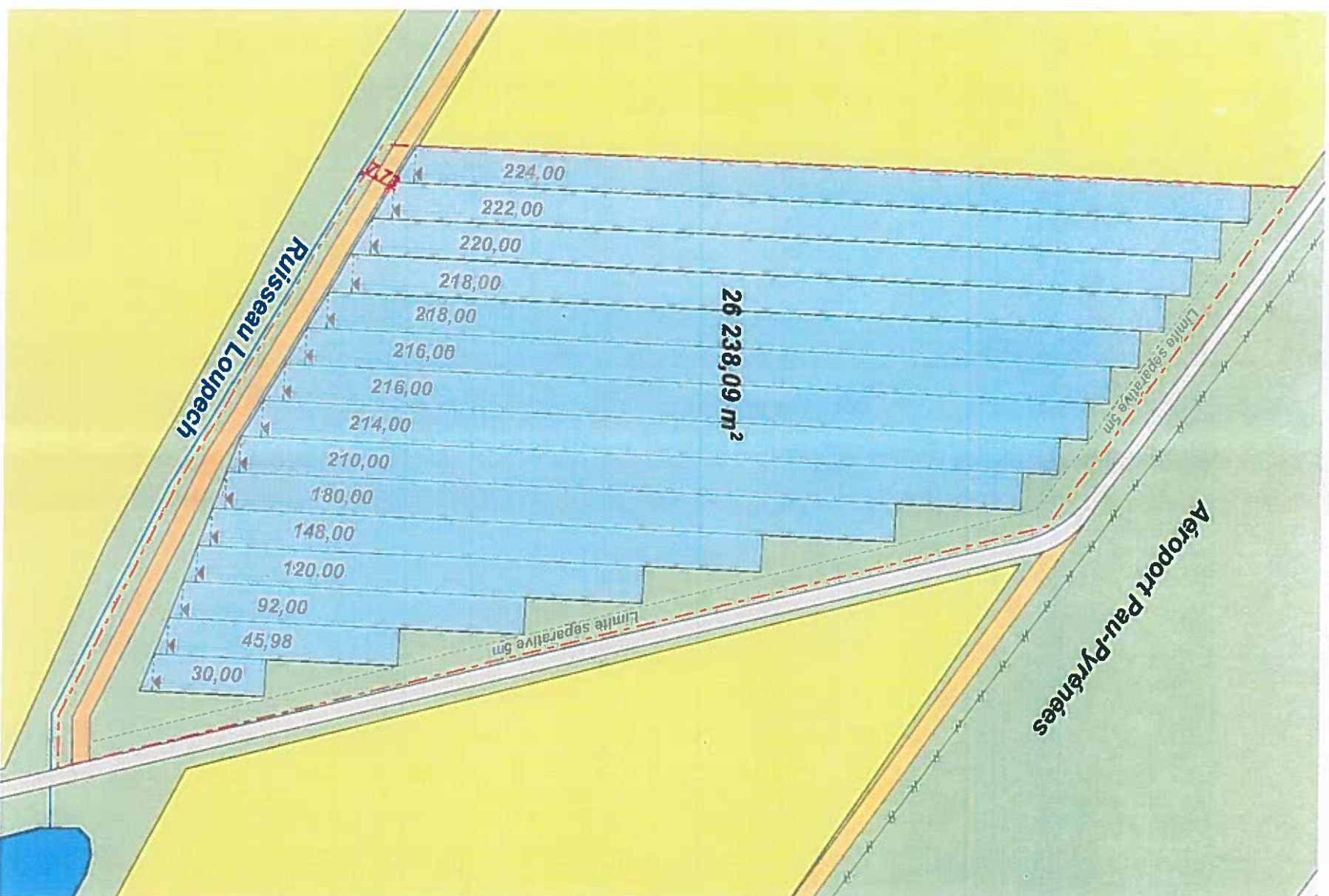
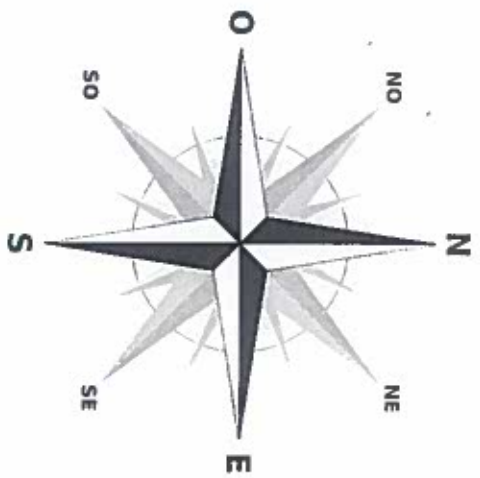
1 / 1 500

Date :

08/07/2019

APPROBATION
CLIENT

PC 02



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE. JEAN-BUFFET DU VAURE ARCHITECTE DPLG ASSUME SEULEMENT LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI INDIVIDUELLEMENT DES FAUTES COMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AU COURS DE LA REALISATION.

J. BUFFET du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture-paysages@sf.fr



MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-François

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein
Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99 et 97

OPERATION :

Construction de serre agricole plastique

Plan de masse projet

Ech :

1 / 1 500

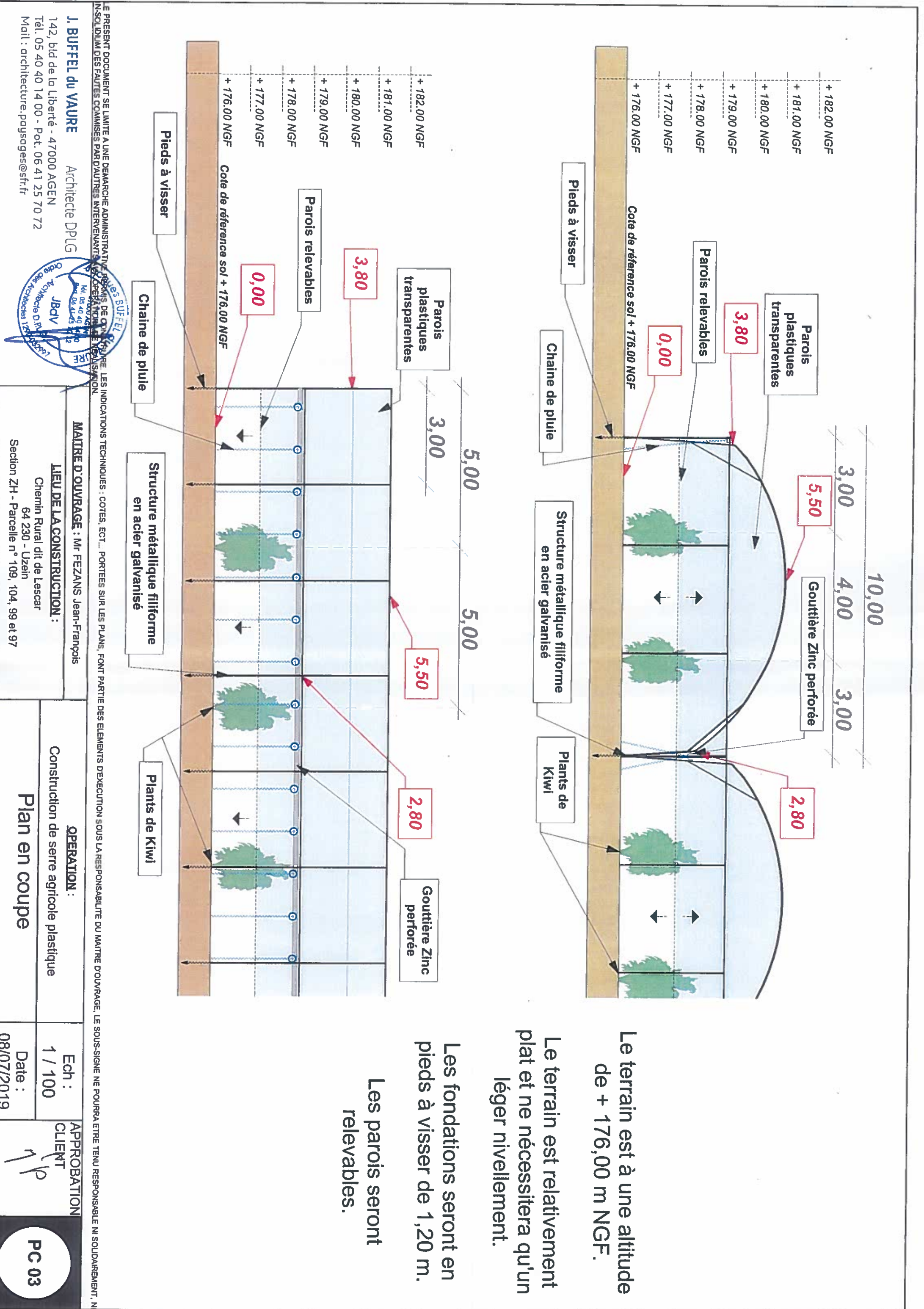
Date :

08/07/2019

APPROBATION
CLIENT

(Signature)

PC 02
bis



Le terrain est à une altitude de + 176,00 m NGF.

Le terrain est relativement plat et ne nécessitera qu'un léger nivellement.

Les fondations seront en pieds à visser de 1,20 m.

Les parois seront relevables.

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE. SEUL LE MAITRE D'OUVRAGE, LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT., PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE EN SOLIDARITEMENT. N.S.O. IDLM DES FAUTES COMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS. L'OPERATION DE RECONSTRUCTION.

J. BUFFEL du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture.paysages@str.fr

MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-François
LIEU DE LA CONSTRUCTION : Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein
Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99 et 97

OPERATION : Construction de serre agricole plastique

Plan en coupe

Ech : 1 / 100
Date : 08/07/2019

APPROBATION CLIENT
[Signature]

PC 03

I. Analyse du site

Situé sur la commune de Uzein sur le chemin rural dit de Lescar.
Le site est bordé de champs de cultures en plein terre, d'un petit cours d'eau et de l'aéroport de Pau-Pyrénées.
Le terrain est actuellement occupé par une culture sur sa totalité en pleine terre.
Le projet sera desservi par un chemin privé déjà existant au Sud de la parcelle.

II. Programme du Maître d'Ouvrage

Création de 26 238,09 m² de serres plastique (avec une structure innovante)
servant à faciliter l'entretien et la gestion d'un verger de Kiwi.
La serre est pourvu d'un système de gouttières perforées
permettant de rejeter homoginement les eaux de pluies sur son entière surface.
(Voir PC 03 - Plan en coupe)
Nous considérons donc que le projet est 100% perméable car la totalité des eaux pluviale est restituée
directement sur l'ensemble de la parcelle de manière uniforme.

III. Intentions Architecturales

Le projet aura 15 tunnels de 10 m large sur des longueurs allant de 224 m à 30 m.
(Voir PC 02 bis - Plan de masse projet)
Pour une hauteur de 5,50 m au plus haut.
Pour une surface total de 26 238,09 m²

IV Choix des matériaux

Les parois seront en plastique transparent.
L'ossature (filiforme) sera en acier galvanisé.
Les fondations en acier pieds vissés.

V Bilan des surfaces

-Surface serres créées 26 238,09 m²
-Surface totale: 26 238,09 m²

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE, BOBOS DE CONSTRUCTION, LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT ... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS A L'OPERATION DE RECONSTRUCTION.

J. BUFFEL du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture.paysages@str.fr



MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-François		OPERATION :	
LIEU DE LA CONSTRUCTION : Chemin Rural dit de Lescar 64 230 - Uzein Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99 et 97		Construction de serre agricole plastique	
		Ech :	CLIENT
		Date :	08/07/2019
Notice de présentation		APPROBATION	





Vue actuelle



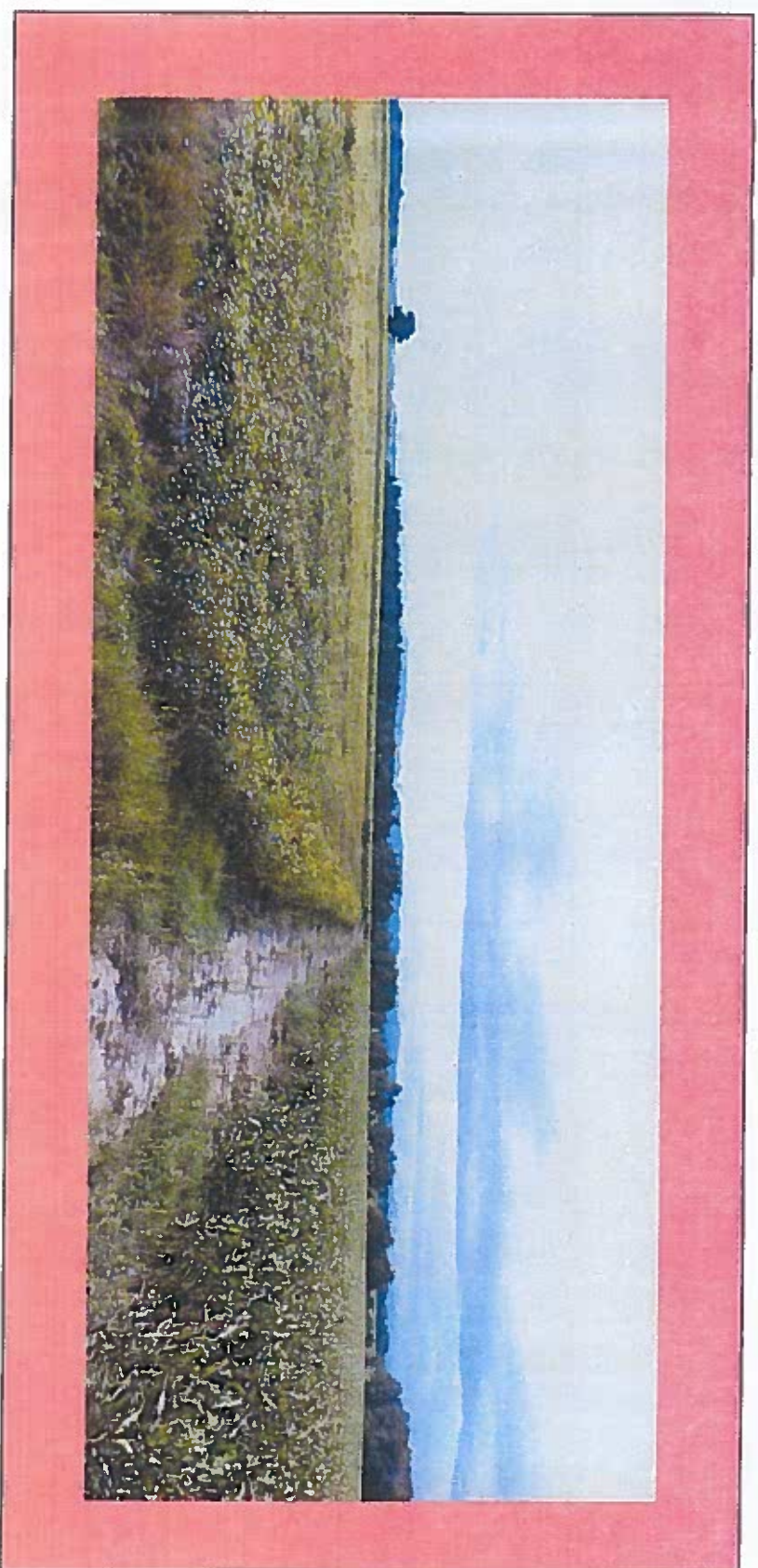
Vue projet

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PLANNING DE CONSTRUCTION. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI IN SOLIDUM DES FAUTES COMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE LA REALISATION.

J. BUFFEL du VAURE Architecte DPLG
142, bld de la liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture-paysages@sfr.fr



MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-François		OPERATION :	
LIEU DE LA CONSTRUCTION :		Construction de serre agricole plastique	
Chemin Rural dit de Lescar 64 230 - Uzein		Insertion projet	
Section ZH - Parcelle n° 109, 104, 99 et 97		Ech :	Date : 08/07/2019
		APPROBATION CLIENT 	
		PC 06	



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PRIOR DE CONSULTATION. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT NI IN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

J. BUFFEL du VAURE
Architecte DPLG

142, bd de la Liberté - 47000 AGEN
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72
Mail : architecture.paysages@sfr.fr



MAITRE D'OUVRAGE : Mr FEZANS Jean-Francois

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

**Chemin Rural dit de Lescar
64 230 - Uzein**

OPERATION:

Construction de serre agricole plastique

Ech:

Photo de l'environnement proche

Date:

APPROBATION CLIENT	
-----------------------	--

PC07
-08